

Objet : Création d'une zone réglementée tempo (ZRT) pour une manifestation aérienne à Grimaud

En vigueur : Du 11 au 12 juillet 2019

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : La Mole LFTZ



ACTIVITÉ
Manifestation aérienne

DATES ET HEURES
D'ACTIVITÉ

La ZRT est activable :
jeudi 11 juillet : 1200-1800
vendredi 12 juillet : 1200-1800

GESTIONNAIRE
SNA SE (Service de la
Navigation aérienne Sud-Est)

INFORMATION DES
USAGERS

NICE APP : 134.475 MHz
NICE INFO : 122.925 MHz
LE LUC APP : 122.200 MHz
TOULON APP : 118.825 MHz
LA MOLE INFO 118.125 MHz

STATUT

La zone réglementée
temporaire (ZRT) se substitue
aux portions des espaces
aériens contrôlés et zones
réglementées avec lesquelles
elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité civile, de police, de douanes, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces opérations, après contact préalable avec NICE INFO ou LE LUC APP et accord du coordonnateur CA de la manifestation

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

43°21'07" N, 006°30'27" E
arc horaire de 6.00nm de rayon centré sur 43°16'21" N, 006°35'13" E
43°10'24" N, 006°34'42" E
43°21'07" N, 006°30'27" E

SFC / FL060

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, notamment en ce qui concerne les restrictions d'utilisation de la plateforme aéroportuaire de La Môle LFTZ.

L'aéroport de la Môle est inaccessible aux aéronefs IFR à l'arrivée pendant les horaires d'activation réelle.

Plans de vol Y interdits à la Môle sur toute la période possible d'activation.

ORGANISME A CONSULTER

Avant et pendant la manifestation :

1. Directeur des vols (DV), tél : 06 88 18 99 76
2. DV suppléant / Sécurité Display, tél : 06 40 14 77 18